

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 1 (1865)

Heft: 24

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

FRIBOURG.

1^{re} année.



DÉCEMBRE 1865.

N° 24.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

publiée par

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE.

L'Éducateur paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois. — L'abonnement pour toute la Suisse est de fr. 5. par an. Pour l'étranger le port en sus. — Lettres affranchies. — Prix du numéro, 30 cent. — Tout ouvrage dont il nous sera envoyé un exemplaire aura droit à un compte rendu. — Les remboursements seront pris le 1^{er} mars de chaque année. M. Blanc, caissier de la Société, est chargé d'en opérer la rentrée. A lui aussi devront être adressées les réclamations concernant l'expédition.

SOMMAIRE : Centième anniversaire de la naissance du Père Girard. — Un entretien chez les morts. Le Père Girard et Naville. — Du rôle de l'instituteur en dehors de sa classe. (Fin). — Biographie : M^{me} Hortense Ray. (Fin). — Correspondance. — Chronique scolaire.

GENTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DU PÈRE GIRARD.

Le 16 ou 17 décembre 1765, naissait à Fribourg, dans la maison la plus rapprochée de l'église de St-Nicolas, N° 140, l'un des hommes qui ont le plus honoré leur patrie, l'église et l'humanité. C'était Jean Girard, plus connu sous le nom qu'il prit en religion, de Grégoire Girard. Talent éminent, génie éducatif, organisateur, grand homme de cœur, chrétien fervent, pour lequel la foi ne se séparait pas de la charité, Girard, hélas ! n'a pu réaliser l'œuvre complète à laquelle il a consacré sa vie. Car tout humble qu'il était devant Dieu, tout petit qu'il aimait à se faire devant la majesté de l'Evangile, Girard nourrissait une ambition digne de son âme élevée; c'était celle d'imiter, dans la mesure de ses forces et des cir-

constances, ce qu'il avait vu pratiquer, pendant les quatre années de son séjour à Würtzbourg, par le prince-évêque François d'Erthal, dont Girard parle avec tant d'enthousiasme et de tendresse dans les admirables souvenirs dont l'*Emulation* de 1852 a publié une partie et dont la suite occupera une place importante dans la Biographie de l'illustre cordelier.

François d'Erthal avait organisé, dans sa principauté, l'Ecole, l'Etat, la Bienfaisance, le Travail; il avait fait la guerre à l'ignorance et à la misère, sa compagne inséparable; il avait donné les fortes études pour base au sacerdoce dans son Université de Würtzbourg, rendu l'instruction populaire gratuite et obligatoire, honoré la science dans ses représentants, favorisé la liberté sans autoriser la licence des esprits.

Avec quel bonheur, avec quelle persévérande énergie, avec quel courage intrépide Girard eût rempli une mission analogue au sein de sa patrie fribourgeoise d'abord et de toute la Suisse catholique ensuite. Mais ce qui avait été une réalité dans la Franconie bavaroise devait demeurer un rêve et à l'état d'idéal sur les bords de la Sarine.

L'œuvre accomplie par le religieux fribourgeois a été assez grande sans doute pour entourer son nom d'une réputation plus qu'européenne, lui assigner une place dans tous les Dictionnaires biographiques, et lui faire des admirateurs enthousiastes dans tous les pays civilisés. Mais l'homme que connaît et qu'admire le monde civilisé, c'est presque uniquement le Pédagogue. Le Penseur est infiniment moins connu et le vaste esprit organisateur de Girard est resté un mystère pour tous ceux qui n'ont pas eu l'occasion d'étudier de près cette puissante et compréhensive intelligence, dont l'étendue n'était tempérée que par la bonté du cœur et une délicatesse de sentiment féminine qu'il tenait de sa mère, une dame de Landerset. La bienveillance qui faisait le fond principal du caractère et de l'œuvre du P. Girard n'empêchait pas une certaine pointe d'ironie; on peut même citer du bon Père Girard quelques traits acérés à la Royer-Collard. Mais à la différence de cet homme politique, les saillies mordantes du célèbre religieux prenaient leur source dans l'indignation et non dans ce suprême dédain des hommes et des choses qui caractérisent plusieurs des mots vantés du fondateur de l'Eclectisme et du Doctrinarisme en France.

Nous tenions à mettre en relief tout un côté de la figure du P. Girard moins aperçu jusqu'à présent que l'autre, dans le monde intellectuel. Mais ce second côté, qu'on ne s'y trompe pas, nous ramène encore indirectement à l'*Educateur*. Car les plans d'organisation, d'amélioration, de progrès du P. Girard n'étaient encore autre chose, en définitive, que de l'Education en grand. De cette Education en grand, il n'est resté qu'une seule assise. C'est la Société économique qui, sous son modeste nom, était

appelée, dans la pensée de son principal fondateur, à remplir la place d'un véritable institut cantonal consacré au progrès des Lettres, des Sciences, des Arts et de prospérité publique. Une autre pensée du Père Girard, d'accord avec le savant chanoine Fontaine, le fondateur de notre Musée cantonal, et le conseiller d'Etat Jean de Montenach, la pensée d'une Académie catholique libérale échoua, en 1816, devant la restauration, en travail, des Jésuites. Une troisième création, l'Ecole normale des instituteurs primaires de 1821, disparut avec le cours qui la vit naître.

L'école du P. Girard, école à la fois primaire et secondaire, organisée puis dirigée par lui pendant 19 ans avec une activité, une sollicitude et une persévérance inouïe, à travers des obstacles de tous genres, tomba aussi à la fin, comme on sait, cinq ans après la restauration dont nous parlions tout à l'heure, et Girard dut transporter, comme on sait, sa bien-faisante activité à Lucerne, d'où elle rayonna sur tous les cantons d'alentour. A la Biographie du P. Girard appartient la tâche de manifester de l'action exercée par cet infatigable apôtre de l'Education dans la Suisse orientale et en particulier dans ces Waldstätten, depuis longtemps rebelles à toute amélioration scolaire et intellectuelle. A Lucerne, Girard devint l'oracle de la Société d'Utilité publique et la Suisse protestante le consultait comme la Suisse catholique. Déjà à Fribourg, il avait commencé à être l'homme du bon conseil pour beaucoup d'hommes éminents de France, d'Italie et d'Angleterre. L'Allemagne, le pays auquel Girard devait le développement de son génie et l'impulsion qui avait décidé de sa carrière, l'Allemagne, chose étonnante, devait rester la plus indifférente à son œuvre de toutes les nations civilisées et plus étrangère même à ce fils de la Germanie, selon l'esprit et le cœur, que la Pologne et la Russie où le nom et les Méthodes de Girard jouissaient d'une grande estime.

L'excellente traduction de l'Introduction du *Cours de langue*, due à M. le Recteur d'Ecole Pabst, de Berne et l'article biographique, très bien fait, de M. Dörring, dans la célèbre Encyclopédie d'Ersch et Gruber (1858), ne devaient pas changer beaucoup cet état de choses. Je me réserve de revenir sur ce point curieux de la Biographie du P. Girard et de chercher la véritable cause de l'indifférence relative qu'a montrée la pensante Allemagne pour celui que, mieux inspirée et plus juste, la France a appelé le **PESTALOZZI DE LA SUISSE CATHOLIQUE**.

Quant à nous, Suisses et Fribourgeois, et je parle surtout de ceux qui ont eu le bonheur de connaître, de voir et d'approcher le P. Girard, il nous apparaîtra toujours jusqu'à notre dernier soupir, non comme un saint, ni même comme un homme complètement exempt de toute illusion, de toute erreur de système et de doctrine, mais comme l'un des mortels

les plus soumis à l'empire de la conscience, les plus occupés du bonheur de leurs semblables, les plus élevés au-dessus des mesquins intérêts où s'absorbe la vie de la plupart des hommes, comme un religieux fidèle à ses devoirs, chez lequel la robe du prêtre n'étouffa jamais ni le sentiment sacré de la patrie, ni l'amour non moins sacré de la famille ; comme l'homme de cœur qui aimait et vénérait sa mère et qui interrompait son travail pour saluer sa figure chérie par-delà le tombeau, qui faisait de l'Evangile sa méditation habituelle, mettait au pied de la croix ses espérances, ses douleurs et ses joies, et qui, dans le long cours d'une vie octogénaire, réalisa presque l'idéal de l'homme, du chrétien et du citoyen.

O Girard ! quiconque t'a vu, t'a entendu et t'a aimé, ne pourra jamais, sans émotion profonde, se rappeler tes traits souriants et vénérables, tes paroles empreintes d'une grandeur d'âme, et où tant de bienveillance et d'amour des hommes s'unissait à tant de grâce et de finesse, et où l'esprit ne cherchait jamais à jouer un rôle aux dépens du cœur. Girard, en te parlant on devenait meilleur ! en te quittant on prenait la résolution d'imiter ta vertu et à ton souvenir seul, les larmes jaillissent du cœur de ceux qui t'aiment, comme les miennes coulent en ce moment sur ce papier humide d'amour et de reconnaissance.

La Suisse italienne se prépare à célébrer, par une fête commémorative, le jour de naissance de l'illustre éducateur, à Fribourg et terre natale de ce grand homme et son principal centre d'activité, les amis du vrai progrès salueront, du moins d'une pensée de regret et de douloureux respect, celui qui fut un Père, un Bienfaiteur et Promoteur du Beau, du Vrai et du Bien dans la plus belle acception de ce terme.

ALEXANDRE DAGUET.

UN ENTRETIEN CHEZ LES MORTS.

LE PÈRE GIRARD ET NAVILLE.

NAVILLE. Je vous attendais pour m'entretenir avec vous de ce qui se fait là-bas sous le soleil. On dit que l'on vous a élevé une statue en bronze, à Fribourg.

GIRARD. J'aurais mieux aimé qu'on eût relevé mon école, et qu'on s'appliquât à faire pénétrer mon *Cours éducatif* dans la pensée et dans le cœur de mes concitoyens.

NAVILLE. J'ai recommandé votre *Cours éducatif* au sein de la Société suisse d'utilité publique, dans la *Revue universelle de Genève* et surtout dans mon livre *De l'Education publique*.

GIRARD. Je le sais. Votre amitié pour moi ne s'est jamais démentie un seul instant. Vous aviez adopté toutes mes idées.

NAVILLE. Vous avez aussi reçu la croix de la légion d'honneur et le prix Monthyon.

GIRARD. J'ai été sensible à ces hommages rendus à mes travaux.

NAVILLE. Mon fils vous a consacré une *notice biographique* qu'on dirait inspirée par la piété filiale. L'*Ecole normale* a consacré à votre vie et à vos travaux des pages très sympathiques. M. Alexandre Daguet, votre ancien disciple, vous prépare une biographie étendue, écrite avec le talent qui le distingue et dans cette vénération et cet amour inaltérables qu'il a pour vous. Enfin comptez-vous pour rien d'être comme le Patron des instituteurs et le bon ange de toutes leurs fêtes et réunions ?

GIRARD. Personne ne fait usage de mon *Cours éducatif*, œuvre de 40 années de labeur !

NAVILLE. Cela est vrai. J'ai été trompé sous ce rapport. Je croyais que tout le monde allait l'adopter avec empressement, comme je l'avais fait pour mon établissement d'éducation à Vernier. Je voyais déjà toutes les écoles renouvelées par votre *Cours éducatif*.

GIRARD. MM. Michel et Rapet, qui m'avaient assisté dans mes travaux, ont publié, après ma mort, un *Cours de langue* pour le substituer au mien.

NAVILLE. D'autres auteurs vous ont aussi exploité. Ils vous ont emprunté en particulier une marche plus progressive, des exemples mieux choisis et une étude plus rationnelle de la phrase. Mais si votre Cours reste sur les rayons des bibliothèques, on s'aperçoit néanmoins que vos principes travaillent les esprits.

GIRARD. On prend l'enveloppe et l'on rejette le noyau.

NAVILLE. C'est bien cela. Votre *Cours éducatif* renferme, dans ses 1,232 exercices, une instruction complète sur Dieu, l'homme et le monde. C'est un cours de religion, de morale, d'histoire naturelle avec des notions utiles sur toutes sortes de domaines. C'est aussi une gymnastique progressive de toutes les facultés de l'âme. Votre Cours meuble les esprits en les forgeant et il les forge en les meublant. Aucun Cours de langue n'a, sous ce rapport, une telle perfection. Aucun n'a été aussi longuement et aussi profondément médité et combiné. Mais, hélas ! on ne vous a pas compris. On reproche à votre Cours d'être trop long.

GIRARD. J'y consacrais trois heures par jour dans mon école, et il fallait 5 à 6 ans pour le parcourir, en le commençant vers l'âge de 9 à 10 ans. Le reste du temps était rempli par des leçons d'histoire sainte, par l'étude du catéchisme et de la géographie, par la lecture, l'écriture, le dessin et le chant. Je sais que les programmes d'aujourd'hui sont plus

chargés, mais que reste-t-il, au bout de quelques années, de tout ce fatras de connaissances dont on étourdit les enfants ?

NAVILLE. On dit aussi que la grammaire est tellement éparsillée dans le *Cours éducatif*, que les élèves ne peuvent en acquérir une connaissance systématique.

GIRARD. Mais c'est que cela n'est nullement nécessaire. Le *Cours éducatif* apprend à penser, à parler et à écrire correctement : que faut-il de plus ? Il faut au peuple des connaissances pratiques. Les systèmes exigent une culture plus relevée.

NAVILLE. On reproche à la religion du *Cours éducatif* de n'avoir aucun cachet confessionnel. Bien des personnes ne peuvent pas s'en arranger, surtout dans l'Eglise catholique.

GIRARD. C'est leur faute. Moi, je m'en arrangeais bien. Ici, il n'y a plus ni catholiques, ni protestants, mais seulement des enfants du même Père céleste, rachetés par le même Sauveur. J'aurais voulu opérer cette belle fraternité sur la terre, et nous en avons donné l'exemple en nous liant ensemble d'une étroite amitié, vous pasteur protestant et moi religieux cordelier.

NAVILLE. D'autres personnes disent que c'est profaner la religion que de la mêler à un Cours de langue.

GIRARD. Et on l'honorerait davantage quand on fait mémoriser les plus saintes vérités dans des catéchismes abstraits, et quand, ensuite, on les fait réciter à des enfants comme le feraient des perroquets ! On ne profane jamais la religion quand on en parle avec intelligence et avec respect ! C'est d'ailleurs un faux point de vue que celui qui nous représente la religion comme ne devant se produire que dans certains moments et dans certains lieux : la religion doit se mêler à tout dans la vie : elle doit devenir la vie de la vie. Je comprends mieux que l'on me reproche de ne pas avoir assez insisté sur la chute et sur la rédemption.

NAVILLE. Il faut avouer qu'il est très difficile de faire le bien sous le soleil. Votre Cours est une œuvre de génie, et l'on ne s'en sert nulle part. Même vos admirateurs s'en tiennent à de stériles hommages et à cet homme de bronze que l'on vous a élevé sur l'une des places de Fribourg. Et l'on n'a pas seulement mis de côté votre *Cours éducatif*, on a aussi rejeté votre méthode. L'enseignement mutuel, que nous avons défendu comme le seul rationnel, est abandonné.

GIRARD. C'est le renversement de ma méthode, par le Grand Conseil, qui m'a fait quitter Fribourg. Mon *Cours éducatif* est si profondément gradué, qu'il exige impérieusement l'enseignement mutuel, au moins en ce qui concerne la *syntaxe* et la *conjugaison*, car le *vocabulaire* était

chez moi une leçon générale que l'instituteur donnait simultanément à toutes les divisions.

NAVILLE. J'ai aussi avancé dans mon livre, *De l'Education publique*, que la méthode rationnelle réclame indispensablement la forme de l'enseignement mutuel. Comment proportionner l'instruction au développement graduel de chaque élève, lorsqu'il faut qu'ils cheminent tous du même pas, comme des soldats en ordre de bataille?

GIRARD. J'avais évité cet écueil dans mon école de Fribourg.

NAVILLE. Les Anglais et les Français ont fait de l'enseignement mutuel un travail mécanique de la mémoire; mais le moniteur formé par le *Cours éducatif* exerce toutes les facultés des élèves de son groupe aussi bien qu'un maître, et souvent mieux encore. Vous aviez ainsi résolu le problème difficile de placer l'enseignement mutuel sur une base rationnelle.

GIRARD. L'enseignement mutuel résout aussi le grand problème de l'émulation sans exciter ni la jalousie, ni l'orgueil. Dans les classes ordinaires, l'émulation n'agit que sur les meilleurs élèves au détriment des autres. Dans le groupe, où tous les élèves sont à peu près d'égale force, chacun peut espérer et espère, sinon de surpasser, du moins d'égalier ses condisciples. C'est ce que j'ai vu dans mon école à Fribourg.

NAVILLE. L'enseignement mutuel, comme vous l'avez fort bien dit à vos contradicteurs, est aussi dans l'ordre de la nature. Dans la famille, les aînés prennent soin des cadets. Dans l'école, cet enseignement crée entre les élèves des relations nouvelles qui les exercent au commandement, à l'obéissance et à la subordination réciproques. Apprendre à commander et à obéir à un égal, à lui donner des instructions et à en recevoir de lui, est l'apprentissage d'une des plus belles vertus sociales. L'enseignement mutuel est démocratique, dans le sens le plus relevé du mot.

GIRARD. Et quelle excellente préparation pour de futurs pères, pour de futures mères de famille! Pourrait-on mieux les préparer à instruire, à élever un jour eux-mêmes leurs propres enfants!

NAVILLE. Cette considération est touchante. Elle est digne de celui qui a élevé l'instinct maternel à la hauteur d'un système d'éducation. Mais nous n'avons pas été compris, et les Allemands, qui tiennent aujourd'hui le sceptre de la pédagogie, sont tous contre l'enseignement mutuel.

GIRARD. Un savant allemand, Alexandre de Humbold, a comparé les écoles allemandes actuelles à un lit de Procuste, sur lequel on couche les intelligences, les étirant et les écourtant, suivant le besoin.

NAVILLE. Nous avons aussi contre nous des hommes qui veulent, par principe, isoler les élèves les uns des autres et rompre les liens sociaux qui unissent les hommes entre eux, afin de pouvoir se les assujettir plus facilement et plus complètement.

GIRARD. Dites que nous avons tout le monde contre nous; car je n'appelle pas enseignement mutuel la dictée, la lecture, ou la récitation qu'un élève fait faire dans une division pendant que le maître en occupe une autre. Aucun livre, aucun article n'est écrit en faveur de l'enseignement mutuel. Aucune salle d'école n'est construite de manière à pouvoir y établir des cercles et y faire circuler des groupes. Aucune distribution, aucun arrangement des tables n'annonce l'existence d'une hiérarchie scolaire. L'uniformité a passé son froid niveau sur toutes les têtes, et le maître seul plane au-dessus de tout. C'est conforme à la philosophie du jour.

NAVILLE. Tout cela est vrai; mais tout cela est transitoire. Rien n'est définitif encore dans le domaine de l'école. Le XIX^e siècle, si fier de ses progrès, n'est que l'aurore d'une nouvelle renaissance. D'ici, il m'apparaît comme une ville recouverte des ombres de la nuit: à côté de belles et vives lumières sont de grands espaces ténèbreux ou des demi-clartés. Mais les esprits sont en mouvement: ils vont à droite, ils vont à gauche, en avant, en arrière, pour découvrir la vérité. Ils finiront par la rencontrer et par s'y soumettre. Son triomphe, peut être retardé, mais il est assuré. Alors, suivant nos beaux rêves, nous verrons l'éducation placée sur sa base morale et religieuse, vivifiée par l'esprit du Maître dont nous nous sommes réclamés; alors nous verrons les fidèles de toute dénomination se tendre une main fraternelle par-dessus les différences confessionnelles, comme nous l'avons fait, vous et moi, car la charité sera le lien qui unira les esprits. Alors nos travaux pédagogiques, dans ce qu'ils ont de bon, de juste, de vrai, de vivifiant, trouveront la place qui leur est due dans le temple glorieux de l'éducation. En attendant, nous voulons nous contenter d'avoir donné à l'école une impulsion puissante, encore qu'elle ne marche pas dans la voie que nous lui avions tracée, et qu'elle n'ait réalisé que quelques-unes de nos idées.

GIRARD. Venez, que je vous embrasse pour cette parole d'espérance. Je m'étais un peu trop laissé aller au découragement par les résultats tardifs de mes travaux. Mon zèle pour l'humanité souffrante me rend impatient jusque dans ce sanctuaire du bonheur où l'Eglise triomphante se repose. Maintenant je veux tâcher de retenir et de méditer cette parole du Maître: *Si le grain de froment, tombant dans la terre, ne meurt point, il demeure seul; mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruit;* et cette autre de

l'un de ses disciples, immolé par les ennemis de la vérité : *Le laboureur attend le fruit précieux de la terre, patientant jusqu'à ce qu'il reçoive la pluie de la première et de la dernière saison.*

JULES PAROZ.

DU ROLE DE L'INSTITUTEUR EN DEHORS DE SA CLASSE.

(Suite.)

Quel est le maître qui sache assez bien tout ce qu'il doit enseigner ? et, le saurait-il, ne doit-il pas se perfectionner encore, étendre le cercle de ses connaissances ? S'il a véritablement à cœur sa vocation, s'il vit pour sa classe et non pas seulement de sa classe, il trouvera toujours quelques cours à améliorer, des préparations à faire, de nouvelles méthodes à étudier, enfin ces petits détails que le bon praticien sait remettre à la fin des leçons pour que celles-ci ne se trouvent pas dérangées, comme la correction de copies ou de dictées, la taille des plumes, l'examen des cahiers, etc. S'il tient à faire prospérer sa classe, s'il est consciencieux il aura, nous le répétons, toujours à s'occuper pour le bien de ses élèves.

Il convient aussi qu'il ait une branche de prédilection et celle-là, en supposant que les autres sont suffisamment connues pour le besoin de sa classe, il peut la pousser aussi loin qu'il voudra, sans pour cela négliger aucune partie de son enseignement. Pour l'un, l'Histoire et la Géographie seront ses branches favorites; pour l'autre, ce sera la langue et la littérature ou le dessin; pour un troisième, les sciences naturelles et même les sciences exactes, car il y en a qui font de l'*x* et de l'*y* leur nourriture intellectuelle et y trouvent le même délassement que d'autres à la lecture d'un drame de Dumas ou d'un chef-d'œuvre de Molière (¹).

Quelques-uns trouvent ridicule l'étude d'une seule branche; mais c'est plus ridicule encore de n'en étudier aucune et de s'en remettre tout paisiblement à la vertu de son brevet. Non, n'écoutons pas la voix de la paresse: il est nécessaire de se perfectionner, d'avancer, et sachons mettre à profit les vacances dans cette intention aussi noble que légitime. Proposons-nous un but en rapport avec nos aptitudes (chacun a les siennes) et surtout avec nos forces et poursuivons-le franchement, énergiquement sous le regard de Dieu sans qui toutes les entreprises sont téméraires; nous travaillerons peut-être sans l'atteindre; n'importe, nous n'aurons pas travaillé en vain, car cela nous développera et nous servira toujours tôt ou tard. Mais prenons garde aussi que la recherche de ce

(¹) Notre honorable collaborateur ne les met pas, sans doute, sur la même ligne.
(Note de la Rédaction.)

but ne nous détourne plus ou moins de notre devoir en devenant l'unique mobile de nos actions, auquel on sacrifierait tout, même une partie du temps dû à la classe. L'écueil peut se présenter, mais une conscience délicate doit savoir y résister.

Cependant, malgré sa sollicitude pour les élèves, malgré sa prudence dans sa conduite et ses paroles en dehors de sa classe, l'instituteur pourra bien encore ne pas être apprécié. Se découragera-t-il? Se plaindra-t-il? Non, il avancera toujours, confiant dans la mission qu'il doit accomplir en dépit de toutes les mesquineries. Il ne perdra jamais de vue que sa tâche à lui est presque un sacerdoce et qu'elle implique des devoirs, du dévouement pour contribuer, comme il le doit, au bien moral et intellectuel de toute une génération. Oui, sa tâche est grande, mais plusieurs l'ignorent et la méprisent; elle est grande, mais, pour l'accomplir, il a besoin de forces qu'il ne trouvera pas en lui-même. S'il n'a pas Dieu pour soutien, comment marchera-t-il seul au milieu des difficultés? Et ces difficultés suscitées par l'envie, la morgue, ou l'ignorance ne seront-elles pas d'autant plus nombreuses et pénibles qu'il s'appuiera moins des secours du Ciel?

Nous supposons, au contraire, que tout instituteur travaille à posséder l'ensemble des vertus qui font l'homme de bien et que, par la prière, il les cherche à la source, c'est-à-dire, en Christ le divin modèle des siècles. C'est là seulement qu'il trouvera le secret des forces que rien autre ne pourra lui donner. Oh! s'il est chrétien, mais sincèrement chrétien, son rôle se résumera par ces seuls mots, pour les élèves: *Bonté, justice et progrès; dignité et modestie avec les parents, charité envers tous.*

C.-W. JEANNERET.

Collège de la Chaux-de-Fonds, 9 novembre 1865.

BIOGRAPHIE.

M^{lle} HORTENSE RAY,
institutrice vaudoise.

(Suite.)

M^{lle} Ray commençait à être au bout de son grand travail d'organisation; elle avait un avenir plus paisible en perspective et osait espérer voir les résultats de son œuvre, mais la cruelle maladie l'attendait de nouveau et devait cette fois la forcer à l'inaction. En janvier 1863, la carie des os se déclara dans l'épine dorsale, elle fut pendant 5 mois couchée sur un lit de souffrances, augmentées par une fièvre phthisique qui l'emmennait d'une

manière presque certaine. — Elle comprit qu'elle ne pouvait plus continuer l'œuvre d'éducation dans laquelle elle avait mis tout son plaisir et qu'il ne lui restait plus qu'à fermer ou à remettre son établissement. Ce fut ce dernier moyen qu'elle choisit, espérant qu'une autre, après elle, continuerait et réaliserait son plan. — Ce fut la plus triste époque de sa vie; le travail de deux laborieuses années semblait, à vue humaine, avoir été vain et de plus il fallait se soumettre à l'inaction, causée par une des plus tristes maladies. Mais là aussi la main qui la conduisait la soutint au travers de toutes ses épreuves. — La fièvre la quitta dès que ses affaires furent réglées, et les médecins, qui ne donnaient plus d'espérances quelques semaines auparavant, parlèrent d'une cure de bains de mer comme d'une chose qui pourrait peut-être amener la guérison. Ce fut alors que M^{me} Fierz, la sœur d'une de ses élèves, vint la voir et, ayant appris que les médecins espéraient du bien d'une cure de bains salés, elle lui offrit de la prendre avec elle à Nauheim. Mais cette espérance fut déçue. Elle dut quitter Genève en emportant des souvenirs bien doux.

Quoiqu'elle fût malade au point de demander beaucoup de soins, M. et M^{me} Fierz la prièrent instamment de rester avec eux afin d'exercer son heureuse influence sur leurs enfants. Elle y consentit et y resta 9 mois, durant lesquels elle fut à deux reprises très sérieusement malade. Enfin, se sentant à bout de force, elle revint chez son père en avril 1864. L'air natal, la joie qu'elle éprouvait de se retrouver dans l'entourage d'autrefois, le repos de corps et d'esprit, rendirent encore quelques forces à ce corps usé par l'ardeur d'une vie dépensée trop jeune. Il y eut des jours de mieux qui lui parlèrent d'espérance. Son lit de souffrance, au lieu d'être un endroit triste, était le lieu béni, où, parents, amis et connaissances, venaient chercher, suivant leurs besoins, la gaieté, des encouragements et des consolations. Son âme sympathique s'ouvrait à la joie comme à la peine, jamais on ne s'en retournait inconsolé d'autrui. Ce qui frappait surtout et faisait le plus de bien, c'était de voir cette âme si active supporter son inaction, ses souffrances et la dépendance qui s'en suivait, sans qu'une plainte sortît de sa bouche. Toujours contente, toujours joyeuse, elle se disait quelquefois la plus heureuse des créatures, et elle avait raison, car son cœur, entièrement soumis à Dieu, goûtait ici-bas un bonheur céleste.

Dès qu'elle se sentait mieux, elle écrivait, espérant se rendre encore utile; c'était une distraction qui, ainsi que les leçons qu'elle donnait, auprès de son lit, à une ou deux jeunes filles, réussissait à faire passer plus rapidement les heures de souffrances. Parmi les Recueils auxquels elle consacrait les moments arrachés à ses maux aigus, l'*Educateur* tenait un des premiers rangs. Elle nourrissait pour cette œuvre de grandes espérances, en parlait avec préférence et eût bien désiré, avant de fermer les yeux, faire la connaissance personnelle du principal Rédacteur que des occupations absorbantes seules purent empêcher de se rendre au vœu d'une collaboratrice aussi distinguée par ses vertus que par ses lumières.

C'est ainsi qu'elle s'avancait au-devant du trépas, parlant de sa fin avec une grande liberté d'esprit et une tranquillité parfaite.

Les sept dernières semaines furent cruelles et la firent languir après l'heure de la délivrance. — Au milieu de son agonie, qui fut pénible, son âme garda sa sérénité. Elle prit congé de tous les siens, leur disant de ne pas craindre la mort. Puis, elle expira dans un doux sommeil, le 17 juillet 1865.

Elle était remarquable par la multiplicité des dons de l'intelligence qu'elle avait reçus. Elle avait un coup d'œil juste, savait prendre rapidement une décision, avait un jugement d'une perspicacité peu commune, dont elle faisait un noble usage, et avait une volonté si énergique, qu'un homme distingué disait n'en avoir jamais rencontré une pareille, même chez les hommes. Ces qualités, jointes à celles d'un cœur extrêmement aimant et dévoué, qui voulait le bien, en faisaient une éducatrice distinguée. Elle avait le tact et le talent de bien reprendre; elle ne craignait pas d'agir énergiquement contre un défaut, dût-elle même en révolter le cœur qu'elle attaquait, et si cela lui est arrivé, ce n'était que pour changer la révolte momentanée en une affection inaltérable. Elle voulait la régénération des âmes et savait la faire vouloir à ses élèves. Elle pensait que le bonheur ici-bas consistait en une soumission *entièrerie* et *joyeuse* à la volonté de Dieu. Tous ceux qui l'ont connue lui rendent le témoignage qu'elle a toujours agi avec une conscience droite, qui voulait le bien et qui n'a jamais reculé devant le devoir, quoiqu'il dût lui en coûter.

CORRESPONDANCE.

Neuchâtel, le 25 novembre 1865.

Dans sa séance du 21 courant, le Grand Conseil neuchâtelois a discuté un projet de loi sur l'enseignement supérieur. Ce projet, dont j'ai exposé les bases dans l'*Educateur* ce printemps, parlait d'une section pédagogique qui devait être ajoutée à l'académie pour former une sorte d'école normale mixte. Dans la discussion qui a eu lieu, tous les orateurs se sont montrés sympathiques à l'idée, très juste d'ailleurs, qu'il y avait à faire quelque chose pour l'instruction des futurs instituteurs. Au reste, on verra par les lignes suivantes, extraites d'un rapport remarquable présenté sur cette question par M. Desor, quelles sont les raisons que l'on a invoquées dans ces débats.

« La section de pédagogie prévue par le projet de loi a particulièrement attiré l'attention de la commission, à cause de son importance en elle-même et aussi à raison des discussions qu'elle a soulevées. D'un côté, on reproche à l'article 12 du projet de loi de n'être qu'une demi-mesure et l'on voudrait, du moment qu'il est question de pourvoir de par l'Etat à l'instruction des régents, qu'il fût créé une école normale indépendante. D'un autre côté, ces écoles,

comme le fait observer le rapport, ont été et sont encore l'objet de préventions de la part de bien des personnes. Nous pourrions sans peine opposer aux inconvenients qu'on signale les avantages que retirent de ces institutions les cantons qui en sont dotés. Mais nous ne nous y arrêterons pas pour le moment, limités que nous sommes par les conditions du budget.

» Ce qui est certain, c'est qu'il y a quelque chose à faire pour les instituteurs. A moins de courir le risque de voir cette vocation honorable désertée par les hommes de cœur et de talent du canton, parce qu'ils n'oseront plus concourir avec les élèves-régents formés dans les établissements des cantons voisins, l'autorité ne saurait rester plus longtemps dans l'inaction.

» Il y a, ce nous semble, un moyen de combler la lacune que nous signalons, sans peser trop lourdement sur le budget; c'est de combiner, comme le propose le rapport du Conseil d'Etat, l'enseignement pédagogique avec celui du gymnase scientifique. D'après le projet de loi, les élèves qui se vouent à l'enseignement seraient instruits en commun avec les élèves du gymnase scientifique dans les branches les plus importantes, telles que la langue et la littérature françaises, l'histoire et la géographie, les mathématiques, les éléments des sciences naturelles.

» Il ne resterait à la charge de la section de pédagogie que quelques cours spéciaux qui, traduits en dépenses, n'augmenteraient que de quelques milliers de francs le budget. De cette manière, on échapperait aussi à l'un des reproches que l'on adresse, à tort ou à raison, aux séminaires et aux écoles normales, d'imprimer à leurs élèves un cachet trop uniforme et trop exclusif. En se mêlant avec les élèves qui se destinent à d'autres vocations, nos futurs régents auront plus d'une occasion de modifier leur présomption, si tant est qu'ils y soient portés. Participant aux mêmes bienfaits et à la même discipline que les autres élèves, ils n'auront aucun motif de se croire supérieurs ou inférieurs à leurs condisciples. Cette égalité réalisée dans un nouveau domaine ne pourra manquer d'amener de bons résultats. »

Comme la question, très complexe dans son ensemble, n'a pas paru suffisamment étudiée, elle a été renvoyée au Conseil d'Etat, qui devra faire rapport prochainement.

A. BIOLLEY.

Lausanne, 25 novembre 1865.

Votre journal arrive à la fin de sa première année. Le petit nombre d'articles que vous avez reçus de notre canton et la légèreté avec laquelle un trop grand nombre d'instituteurs vaudois ont refusé de s'abonner, pourraient vous faire croire que votre œuvre de dévouement excite peu de sympathie au milieu de nous. Je tiens à vous détromper, monsieur; tous ceux qui ont lu l'*Educateur* ont su l'apprécier et vous remercient chaudement d'avoir accepté la tâche difficile d'écrire pour les instituteurs. Mais il n'est pas moins vrai que le fagot d'épines dont vous vous plaignez un jour est trop souvent le laurier de celui

qui travaille au développement de la jeunesse. Merci de vos efforts, de votre bonne volonté, de votre condescendance, merci à tous vos collaborateurs. Puisse longtemps l'*Educateur* avoir pour rédacteur en chef M. Daguet.

Personne n'a retracé dans votre journal les changements importants introduits dans l'organisation de l'instruction primaire de notre canton. Pourtant l'année 1865 est une année bénie pour les régents vaudois. Ils ont vu, par la loi du 31 janvier 1865, le minimum de leur traitement augmenté de 300 à 400 francs, l'établissement d'inspecteurs permanents et de conférences obligatoires d'instituteurs, la simplification des examens communaux destinés à repourvoir les places vacantes, etc., tout autant d'améliorations importantes.

Les fonctions d'instituteur primaire paraissent si agréables aux personnes occupées aux travaux manuels, aux agriculteurs, qu'il a fallu toute la bonne volonté de nos Conseils, tous les efforts de ceux de leurs membres qui connaissent notre vocation et qui en sentent l'importance, pour améliorer si notablement notre sort. D'anciens instituteurs surtout, membres du Grand Conseil, ne se sont pas épargnés pour défendre chaleureusement la cause de l'instruction populaire. Quelquefois, dans les avant-projets ou dans la discussion, il semblait qu'on nous tendait d'une main un morceau de pain, mais qu'on voulait nous donner un soufflet de l'autre. Nous avions mérité le morceau de pain ; nous pouvions nous passer du soufflet. Toutes les tentations d'introduire dans la loi des mesures par trop vexatoires n'ont pas abouti. Il y a bien eu confirmation des instituteurs ; mais la plupart des non-confirmés, ayant eu le plus beau choix de places qu'on ait vu depuis longtemps, ne regrettent plus cette mesure.

On comprend que des mesures extra-démocratiques aient été proposées pour satisfaire les vœux exprimés par les commissions d'école, consultées, ainsi que les instituteurs, avant l'élaboration de la loi. Il est heureux qu'elles n'aient pas trouvé un écho trop retentissant dans le Grand Conseil. Espérons que les instituteurs vaudois conserveront assez de dignité pour que la nécessité de ces mesures ne se fasse jamais trop sentir. Laissons à Argovie, à Soleure et ailleurs, leurs réélections périodiques ; mais que les instituteurs travaillent à former des caractères moraux fortement trempés pour que, si cette mesure est prise un jour chez nous, elle ne soit pas trop amère pour ceux qui auront rempli consciencieusement leurs devoirs.

Nos autorités actuelles ont mérité l'estime et la reconnaissance des amis de l'instruction primaire et surtout des instituteurs.

Mais la loi établie, sa mise en pratique a exigé parfois toute la fermeté de notre département de l'instruction publique pour sauvegarder les droits des instituteurs, surtout envers quelques communes dont les revenus sont bornés. Il est curieux et triste d'apprendre les procédés employés pour faire consentir l'instituteur à accepter un traitement inférieur au minimum auquel il a droit. Or l'Etat accorde des subsides aux communes qui en font la demande, et c'était le seul moyen à employer si la nécessité y était.

Notre nouveau rouage scolaire fonctionne à la satisfaction des instituteurs. Les inspecteurs établis ont su gagner leur confiance de prime abord, autant par leur caractère bienveillant, qui fortifie la portée de leurs ordres au lieu de l'affaiblir, que par la possibilité d'un appel à leurs bons offices quand l'horizon s'assombrit pour l'instituteur et que l'huile fait défaut dans les rouages qui le rattachent à la commune.

Les conférences des régents ont déjà commencé; ce sont des jours où l'esprit et le cœur ont chacun leur part: c'est dire qu'elles étaient un besoin.

Mais comme une mère qui a consenti à l'union de sa fille avec l'époux de son choix, la tracasse parfois par excès d'amour, certaines commissions d'école pourraient bien en faire autant à l'égard des instituteurs qui laisseraient leur affection s'attacher à qui sait la gagner. Elles pourraient bien voir ce partage d'un œil inquiet.

Je ne finirai point, M. le rédacteur, sans regretter, pour nous, la part qu'aurait prise M^{me} Ray dans la rédaction de l'*Educateur*. J'ai eu, il y a quelques années déjà, la jouissance profonde d'apprécier ses hautes qualités, et la prérogative de donner, pendant plus de deux ans, des leçons à ses chères élèves, dont deux étaient ses sœurs.

Jamais je ne fus plus étonné que de l'entendre un jour faire la synthèse des jugements de Cousin et de Vinet sur Pascal. Je croyais rêver, tant sous une forme facile et brillante elle sut mettre de profondeur; si par hasard vous trouviez le trait un peu osé, je vous en citerai un autre qui vous réconciliera avec elle. Une jeune femme, maîtresse d'école, allait devenir mère; M^{me} Ray s'offrit, avec une touchante bonté, à faire l'école à sa place jusqu'à son rétablissement. En pensant à M^{me} Ray, on se met involontairement sous l'influence du courant qui remonte à Port-Royal, dont elle reproduisait les touchantes vertus et le tour d'esprit pénétrant et simple à la fois.

L. MAYOR, *régent.*

CHRONIQUE SCOLAIRE.

NEUCHATEL. — Plusieurs membres du Grand Conseil de ce canton ont demandé, par voie de pétition, que la Confédération déclarât l'instruction primaire obligatoire et gratuite. L'assemblée a passé sur cette proposition à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des négociants et des chefs d'ateliers de la Chaux-de-Fonds a alloué, sur les bénéfices réalisés par le Bureau de garantie, 500 fr. pour couvrir les frais d'un cours de dessin en faveur d'ouvriers et apprentis graveurs; 1,000 fr. à l'institution du corps des cadets; 6,000 fr. en faveur de la commission d'éducation de la Chaux-de-Fonds.

La dernière conférence des délégués des cantons de Berne, Vaud, Neuchâtel et Genève, chargée de la question des manuels d'école, a tenu ses séances à Neuchâtel.

Dans la première réunion, les commissaires ont entendu les rapports préparés sur les livres déjà en usage dans les écoles primaires des cantons intéressés. Puis, après une longue délibération, il a été décidé, en premier lieu de présenter à M. Kurz, professeur de musique et auteur d'un recueil de chants adopté par la Direction de l'éducation publique de Neuchâtel, les observations écrites des délégués, tendant à obtenir les modifications nécessaires pour que cet ouvrage puisse être introduit dans les cantons de confessions différentes, et en second lieu de mettre au concours :

1^o La composition d'une grammaire française, rédigée d'après la méthode du P. Girard et sur le plan de l'ouvrage de MM. Michel et Rapet. (Adopté par les délégués de Berne, Vaud et Neuchâtel.)

2^o La préparation de trois livres de lecture proprement dits, destinés, le premier, aux divisions inférieures; le deuxième, aux divisions moyennes; le troisième, aux volées supérieures. (Adopté par les délégués des quatre cantons);

3^o La composition de modèles de dessin mieux appropriés aux élèves des écoles primaires que ceux dont on se sert généralement. (Adopté par les délégués de Berne, Vaud, Neuchâtel).

Les programmes de ces différents concours ne seront publiés que lorsqu'ils auront été approuvés par les gouvernements des cantons qui ont signé la convention.

La Société pédagogique, fondée le 17 octobre, a constitué son Comité central dans la personne de MM. P.-F. Dessert, à la Chaux-de-Fonds, Président; F. Chablot, à la Sagne, Vice-Président; O.-E. Stoll, à la Chaux-de-Fonds, Secrétaire; L. Tripet, à la Chaux-de-Fonds, Caissier; H. Sandoz, à la Chaux-de-Fonds, Secrétaire-Adjoint. D'accord avec M. Monnier, Directeur du Département de l'éducation publique, elle a fixé les questions suivantes à traiter:

I. *Pour le concours*: 1^o Histoire du comté de Neuchâtel sous les Baden-Hochberg; 2^o Difficultés de la vocation d'instituteur et moyen de les surmonter.

II. *Pour les conférences générales*: 1^o De la nature et de l'importance des travaux domestiques faits par les élèves, et des limites dans lesquelles on peut les exiger; Des moyens dont un instituteur doit faire usage pour maintenir l'ordre dans son école. — De la discipline préventive; 3^o Du matériel d'école, soit des objets dont il convient que toute école primaire soit pourvue pour l'enseignement, d'après la nature et la portée de chaque classe.

GENÈVE. — Le corps des cadets reprendra ses exercices au mois de mai. Déjà, depuis plusieurs semaines, une section d'officiers et de sous-officiers, volontairement organisés pour l'instruction de ces enfants, suit un cours préalable qui lui est donné par M. le major Armand, instructeur-chef du corps des cadets. De 200 enfants que ce corps comptait l'année dernière, ce nombre s'est élevé cette année à 300. Les cadets genevois seront pourvus d'armes de qualités supérieures et de nature à donner toute sécurité aux parents. L'Etat a aussi mis à la disposition de ce corps quatre des jolies pièces de canon qui ont servi longtemps dans les fêtes publiques de Genève.

Le corps genevois des cadets est la plus jeune des institutions suisses de ce genre; la plus ancienne est celle de Berne, soit le corps des cadets de l'orpheumat de cette ville, qui fut fondé en mai 1791, sur la proposition du savant professeur et pasteur Ith, l'ami du Père Girard. Il comptait 40 enfants. Le corps d'Aarau date de 1803.

Dans le but de créer une bibliothèque populaire dans la commune du Grand-Saconnex, M. le Régent a organisé, dit le *Journal de Genève*, une soirée musicale et littéraire dont le produit sera destiné aux frais de cette institution. Bel exemple à suivre.

Le compte-rendu de la marche des bibliothèques communales de ce canton, pendant l'année de lecture 1864-65, contient le tableau suivant qui prouve d'une manière évidente, l'intérêt avec lequel ces utiles institutions sont accueillies dans ce canton.

Plusieurs conseils communaux vont encore doter leur commune de bibliothèques, genre de distraction qui moralise en instruisant et dont le mérite est de grouper la famille pendant les longues soirées de l'hiver.

Si la plupart de ces bibliothèques, dit le *Journal de Genève*, ont été créées, ainsi que l'indique le tableau, dans des communes du nouveau territoire, c'est que les anciennes communes possèdent des bibliothèques paroissiales, dont il serait bon de connaître aussi le mouvement, en vue d'établir pour le canton, une statistique complète qui ne serait pas sans profit, ou tout au moins sans intérêt.

Du 1^{er} juillet 1864 au 30 juin 1865.

NOMBRE DES

	Année de la création.	Ouvrages.	Volumes.	Lecteurs.	Demandes.
Chancy	1848	94	232	9	21
Lancy	1850	557	1,108	70	420
Puplinge	1852	283	340	90	845
Carouge	1848	698	1,545	115	2,296
Troinex	»	303	404	46	297
Bernex	1859	173	348	88	771
Onex	»	215	271	39	276
Avully	1860	142	178	50	256
Russin	»	218	245	96	864
Confignon	»	207	392	42	289
Gy	1861	318	392	29	408
Chêne-Thonex	»	162	271	77	477
Perly	»	202	233	36	230
Plan-les-Ouates	»	86	102	35	72
Dardagny	1862	124	160	54	442
Laconnex	»	102	151	29	293
Hermance	»	102	140	88	135
Veyrier	»	46	56	36	52
Aire-la-Ville	»	147	183	24	166
Meyrin	»	62	90	40	86
20 bibliothèques		4,241	6,841	191	8,696

Le Rédacteur en chef, ALEX. DAGUET.